

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER DEUX MIL DIX

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, LOPES Manuel, BERSANO Francis, GRANDJEAN Patrice, DELCOURT Bruno, HERBULOT Odile, RASSEMONT Véronique, LACAILLE Thérèse, JASINSKI Jean-Claude et GRENIER Patrick

Etaient absents représentés : KUZIEW Jacqueline par DEBOUDT Philippe, OLIVIER Marc par BERSANO Francis, SAILLARD Eric par GRANDJEAN Patrice, MAQUIN Stéphan par HERBULOT Odile.

Etait absent excusé : STOPINSKI Renaud,

Convocation : 29 janvier 2010

I – APPEL DES CONSEILLERS :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

II – ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame Odile HERBULOT est élue secrétaire de séance.

III – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

A l'unanimité, les conseillers adoptent le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2010.

IV – DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour et il demande que celui-ci soit débattu à huis clos.

Le conseil municipal accepte ces modifications à l'unanimité.

ACHAT DES TERRES DE LA SUCCESSION LEO SMEETS :

Débat à huis clos.

DELIBERATION :

- Vu la demande d'avis aux Domaines ;
- Vu la possibilité de la SAFER d'exercer un droit de préemption sur la vente des terres de la succession de Léo SMEETS ;
- Vu la nécessité d'aménager le territoire en créant des parcelles dites "terrains d'avenir" ;
- Vu l'intérêt de la Commune à maîtriser l'urbanisme de terrains pour développer l'artisanat et la petite industrie ;
- Vu le montant de 270.000 € résultant de la dernière offre lors de la vente aux enchères, pour la totalité des terrains ;
- Vu que la commune ne souhaite acquérir que les parcelles nécessaires soit à l'agrandissement de la lagune (3 ha 76) soit à la maîtrise du foncier (2 ha 03 a 62 ca),

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions, donne pouvoir au Maire pour signer tout contrat ou convention d'engagement avec la SAFER afin de prendre position quant à la redistribution de ces biens.

V – NON A LA FERMETURE D'UNE CLASSE A CORBENY:

Vu le courrier du 15 janvier 2010 de Madame l'Inspectrice d'Académie de l'Aisne nous faisant part de la diminution de la population scolaire dans l'Aisne,

Vu les échanges téléphoniques entre Monsieur le Maire, vice président du Syndicat Intercommunal Scolaire Élémentaire de CORBENY et Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de Laon, signalant la possibilité d'une fermeture de classe à CORBENY par manque d'effectif,

Vu la mise en place de l'Ecole Numérique Rurale,

Vu l'évolution démographique future de notre village à savoir :

1. Dépôt de permis de construire de maisons individuelles :

PC N° 002 215 06 L0007 : construction de 4 pavillons type F4 disponibles au printemps 2010

PC N° 002 215 07 L0012 : construction de 2 pavillons type F4 disponibles au printemps 2010
PC N° 002 215 08 L0006 : création d'un logement dans une grange habitable 1 semestre 2010
PC N° 002 215 09 L0002 : construction de 2 pavillons type F4 disponibles au printemps 2010
PC N° 002 215 09 L0006 : construction d'un pavillon type F5 disponible fin juin 2010
PC N° 002 215 09 L0009 : construction de 29 logements organisés en 3 parties :

- ⇒ Immeuble A au Nord comportant 15 logements sur 4 niveaux
- ⇒ Immeuble B à l'Est comportant 10 logements sur 4 niveaux
- ⇒ 4 maisons individuelles situées à l'Ouest

Nous espérons que ces logements seront terminés pour 2011.

La commune vient d'acquérir l'immeuble de la Poste avec pour intention de l'aménager en 4 parties : une partie sera affectée à l'Agence Postale Communale et les 3 niveaux de l'immeuble seront aménagés en 3 logements, Type F3. Cette opération débutera en mars 2010 pour être effective en août 2010.

2. Maisons vides en instance d'achat ou de location :

- 1 maison de type F5 au 19 rue des Plantins
- 1 maison de type F4 au 30 rue des Plantins
- 1 maison de type F4 au 4 rue de Craonne
- 1 maison de type F4 au 13 rue de Reims

Vu les efforts financiers faits par l'Etat, la Région, le Département et la Commune pour la création d'une bibliothèque à Corbény afin que la population "rurale" adultes et enfants bénéficient de structures modernes et adaptées. Efforts financiers qui se montent à 597.000 € HT.

Ce nouvel outil, l'école numérique et tous les moyens mis en œuvre soit par les communes, soit par le syndicat nous permettrons de combattre l'illettrisme qui est souvent mis en exergue dans notre département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Madame l'Inspectrice d'Académie de maintenir le nombre actuel de classes et d'enseignants à l'école de Corbény et ce afin d'y maintenir la qualité actuelle de l'enseignement dans le monde rural.

VI – DGE 2010 :

Les dossiers de demande de subvention DGE doivent être déposés pour le 26 février 2010 au plus tard. Dans notre programme triennal nous avons prévu cette année la rénovation des vitraux figuratifs. Le devis que nous avons eu en 2008 et proposé par l'atelier BERTHELOT se monte à 7144,80 € hors taxe, soit un montant TTC de 8.545,18. Le devis avait été fait en 2007, réactualisé en 2008. Nous demanderons à ce qu'il soit de nouveau réactualiser pour finaliser notre demande de subvention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de déposer un dossier DGE 2010 pour la rénovation des vitraux.

VII – CONVENTION D'ENTRETIEN AVEC LA GENDARMERIE :

La gendarmerie nous demande de signer une convention afin que nos employés communaux effectuent les travaux d'entretien suivants : tonte des grandes surfaces de la pelouse. Nous avons estimé que nos employés passeraient environ 2 heures par semaine sur une période de 6 mois soit 52 heures à l'année. Le coût moyen horaire d'un employé communal, charges comprises est de 13,96 €. Ce qui fait que nous devrions demander une indemnité minimum de 725,92 €.

Le Conseil Municipal, à 13 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas signer de convention avec la gendarmerie pour la tonte de la pelouse. Elle pense que cette action est en concurrence avec le domaine privé.

VIII – EDITION D'UN NOUVEAU DEPLIANT SUR CORBENY :

ALPHA COM nous propose de refaire un nouveau dépliant sur Corbény. Ceux qui ont été édités il y a quelques années sont épuisés. Il faut aussi les réactualiser. Le coût d'un tirage de 3.000 exemplaires est de 2.520 € HT. Toutefois, Monsieur Boitelle contactera tous les commerçants et artisans du village et des environs afin qu'ils mettent une publicité ce qui réduira énormément le coût pour la commune. Le projet est donc à l'étude.

IX – COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Néant

Fin de séance à 22 h 30

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 5 février 2010, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.